

Ubuntu, « l'humanité aux autres ».

Par . Le 28 May 2005



Mark Shuttleworth, né en Afrique du Sud, fut, en 2002 et moyennant la somme de 20 millions de dollars, le deuxième « touriste de l'espace ». À peine âgé de trente ans, cet informaticien a fait fortune dans les années 1990 dans le domaine de la sécurité internet. C'est en 2003 qu'il a décidé de s'investir dans le domaine du logiciel libre, en fondant la société **Canonical**, basée sur l'Île de Man.

C'est notamment au soutien de cette société que l'on doit « Ubuntu », distribution Linux dont le nom provient des anciennes langues Zoulou et Xhosa. Il peut être traduit par « humanité aux autres » ou, plus précisément, par le concept que « je suis ce que je suis grâce à ce que nous sommes tous », renvoyant à « la croyance dans une obligation universelle de partage reliant toute l'humanité ». La distribution **Ubuntu Linux** articule ainsi une conscience ancienne à l'esprit contemporain du logiciel libre.

Du point de vue technique, le projet Ubuntu vise à fournir un accès facilité à **Debian** — distribution particulièrement stable pour laquelle existe une vaste palette de logiciels mais qui, jusqu'ici, offrait une installation et une prise en main plus difficile. Ainsi, par exemple, l'utilisateur « *root* » n'apparaît pas dans Ubuntu et l'interface graphique **Gnome**, seule fournie dans la distribution de base, est automatiquement lancée. Les paquets Debian sont néanmoins pleinement fonctionnels. Ces derniers sont, par ailleurs, particulièrement aisés à installer et à mettre à jour moyennant le gestionnaire de paquets Synaptic.

La version 5.04 de Ubuntu, sortie le 8 avril 2005, peut être téléchargée ou achetée en kiosque, dans le magazine des distributions *Linux CD*, mai-juin 2005, n° 13.

Bibliographie

a

Note

a

Article mis en ligne le Saturday 28 May 2005 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

a

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.